



A Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs

Objet : Demande de protection immédiate des ouvrages hydrauliques stockant l'eau, augmentant les recharges des sols et nappes en eau, créant des milieux aquatiques et humides, contribuant à la production de biodiversité.

Etat critique récurrent de la ressource en eau
Appel à préserver tous les ouvrages hydrauliques

Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs,

L'été 2019 a vu deux canicules en France métropolitaine, et une sécheresse durable, ayant entraîné des mesures de restriction d'eau dans quasiment tous les départements français. De l'avis des experts, c'est le signe d'une entrée dans un **nouveau régime climatique** risquant de s'aggraver au fil des années et décennies à venir.

La France se trouve de plus en plus souvent confrontée à des aléas et risques majeurs : l'absence de recharge des nappes en hiver engendre des situations critiques l'année suivante pour de nombreux territoires.

Nous savions que des **crises environnementales** pouvaient advenir, mais il ne s'agit plus d'un lointain avenir, d'un aléa légué aux générations futures : **nous parlons de notre présent.**

Quatre options permettent de mieux exploiter l'eau excédentaire des saisons pluvieuses, soit par stockage soit par expansion des échanges de l'eau avec les sols et les nappes :

- **barrages réservoirs** faisant office de stockage pour le soutien d'étiage et l'alimentation en eau de la population ;
- **retenues collinaires** stockant le ruissellement ;
- **ouvrages en lit mineur (type moulins, étangs, plans d'eau, lacs)** maintenant des lames d'eau à l'étiage, alimentant des marges humides et/ou des canaux (biefs) faisant circuler l'eau ;
- **restaurations de zones humides naturelles** là où le foncier est disponible et où la ré-activation des expansions de crue est non contraire aux usages établis.

Aucune de ces options ne doit être négligée, toutes doivent être mobilisées. Il serait **illusoire et trompeur** de laisser penser qu'une seule de ces options suffirait à l'avenir, en particulier que l'on pourrait se passer des ouvrages créés par l'homme pour reposer entièrement sur des solutions « naturelles » dont le coût, la faisabilité et l'efficacité restent largement à tester : **nous ne voudrions pas qu'une telle illusion ou une telle tromperie devienne la politique publique de notre pays.**

Or aujourd'hui, face à cette situation grave pour les citoyens, pour les professionnels et pour les milieux naturels, alors que la ressource en eau peut atteindre un stade critique très rapidement, **de l'argent public est dépensé en France pour faire disparaître des lacs, des retenues, des canaux.** C'est aberrant et inadmissible.

L'administration de l'eau persiste ainsi à promouvoir et à financer la destruction des milliers d'ouvrages séculaires qui stockent et font circuler l'eau toute l'année sur l'ensemble de notre territoire. A ce jour, selon les informations données dans le rapport CGEDD 2017 et celles de nos membres, ce sont déjà entre 1000 et 2000 ouvrages (en particulier de moulins et étangs) qui auraient déjà été détruits au nom de la « continuité écologique », donc des millions de m³ d'eau douce, déjà perdus. Les chantiers de destruction de ces ouvrages font l'objet d'un financement public préférentiel de 80% à 100% et d'une instruction des dossiers de déclaration de travaux très assouplie.

Nous lançons auprès de vous un **message d'alerte** : **la politique de destruction des ouvrages au nom de la continuité écologique est une erreur grave, comparable à la politique de destruction des haies et bocages dans les années 1960.** Là où elle a été opérée, les riverains observent les étangs secs, les plans d'eau secs, les biefs secs, les puits et les nappes abaissés voire stériles, les rivières asséchées et réduites à des lames d'eau chaude à l'étiage, la régression de la faune et de la flore des milieux aquatiques et humides.

Des administrations – **la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la transition écologique et solidaire, les représentants de l'Etat dans les agences de l'eau, l'Office français de la biodiversité** – justifient cette politique par une idéologie de la « renaturation » donnant préférence à la destruction pure et simple de tous

les aménagements hérités de l'histoire, dans l'indifférence à l'humain et à la valeur de certains écosystèmes humains. Ces dogmes administratifs sont de surcroît contraires à l'esprit et à la lettre de la loi, car dérogeant à l'article L211-1 du code de l'environnement sur la « gestion équilibrée et durable » de la ressource en eau.

Cette posture soulève de plus en plus d'indignation dans le pays, entraîne la multiplication des contentieux et nuit à la politique publique de l'environnement.

A de nombreuses reprises depuis 5 ans, les députés et sénateurs ont pourtant répété que la politique de continuité écologique devait viser une **bonne gestion des ouvrages**, éventuellement leur équipement afin de faciliter la circulation des grands migrateurs et des sédiments là où ils sont déficitaires, mais **qu'elle ne devait pas détruire le patrimoine des rivières, la faune et la flore en place, les ressources des plans d'eau et canaux, la protection incendie, le potentiel énergétique bas-carbone, et les nombreux autres atouts des ouvrages.**

Force est de constater, nous le déplorons, le grand écart entre les choix des parlementaires inscrits dans la loi et leur mise en œuvre biaisée par l'administration, au nom d'une idéologie qui ne respecte pas les conclusions de tous les débats législatifs sur le sujet depuis 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir **saisir M. le Premier Ministre, Mme la Ministre de la Transition écologique et solidaire, M. le Ministre de l'Agriculture de ce problème urgent**, et de solliciter **deux mesures indispensables** :

- **un moratoire, à effet immédiat, sur toutes les destructions d'ouvrages hydrauliques permettant le stockage de l'eau, le maintien de la lame d'eau ou la diversion de l'eau en France,**

- **une politique nouvelle de protection et de valorisation de ces ouvrages** stockant les eaux, créant des milieux aquatiques et humides, concourant aux échanges avec les nappes et les sols, régulant les crues comme les étiages, offrant des milieux d'accueil à la biodiversité et des services écosystémiques locaux (mares, étangs, plans d'eau, retenues, lacs, biefs, canaux), offrant aussi un important potentiel de production d'énergie verte et renouvelable.

Les associations, syndicats et fédérations qui forment notre coordination engageront désormais des contentieux systématiques contre toute atteinte à la ressource en eau, au vivant, au patrimoine, aux droits des riverains et à la valorisation de nos territoires ruraux.

Nous souhaitons le retour au bon sens et à la loi, qui éviterait de tels recours.

Nous vous remercions de votre attention et nous comptons sur votre concours pour œuvrer dans l'intérêt général.

Veillez croire, Mesdames et Messieurs les Députés et Sénateurs, à l'assurance de nos sincères salutations.

Pour CNERH, les délégués nationaux

Philippe Benoist,
Observatoire de continuité écologique

Christian Jacquemin,
ARPOHC

Claude Blanc-Coquard,
Fédération EAF

Francis Lefebvre-Vary,
Association des moulins du Morvan et de la Nièvre

Patrice Cadet,
Association des moulins de la Loire

Pierre Meyneng,
Association Valorisation du Patrimoine Hydroélectrique
de Normandie (VPH Normandie)

Charles-François Champetier,
Hydrauxois

Paul Henry de Vitton,
Association des Amis et de sauvegarde des Moulins de
la Mayenne

Albert Higounenc,
Association des moulins du Jura, vice-président FFAM

Votre interlocuteur parlementaire

Albert Higounenc - a.higounenc@orange.fr – 06 82 69 98 18

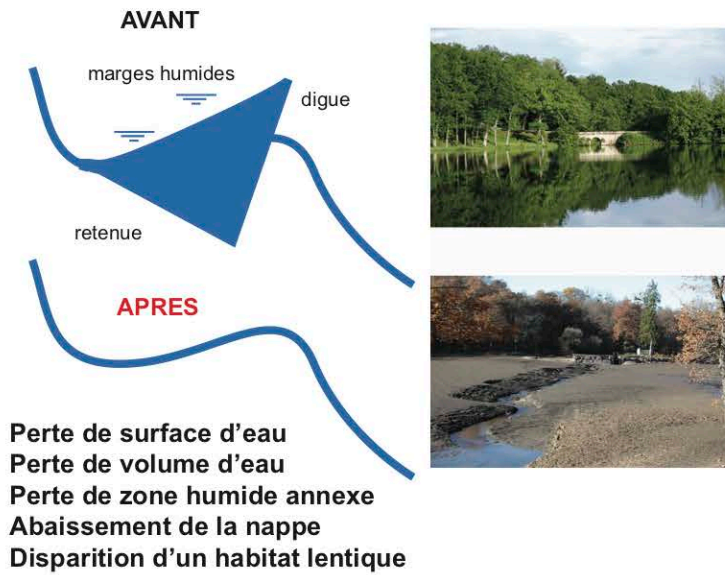


coordination nationale
**EAUX & RIVIERES
HUMAINES**

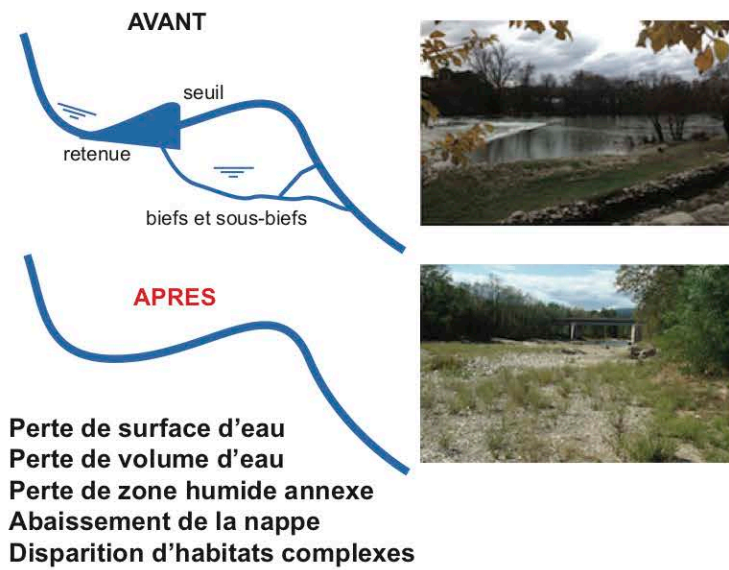
La coordination Eaux & Rivières humaines rassemblent plusieurs dizaines d'associations, syndicats et collectifs représentant les riverains et les usagers de l'eau dans tous les territoires. Elle est attachée à une écologie inclusive protégeant toutes les dimensions de l'eau : ressource, biodiversité, énergie, patrimoine, loisirs, usages.

Assécher des étangs, plans d'eau, biefs, canaux, c'est **détruire des habitats aquatiques et humides**

Destruction d'ouvrage d'étang



Destruction d'ouvrage de moulin



STOP !

Objectif **zéro perte nette en eau** face au changement climatique et à la crise de la biodiversité

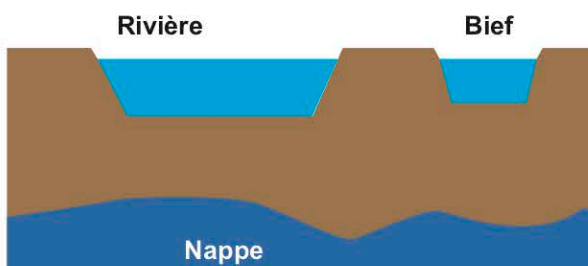
La **restauration de continuité en long** doit se faire par des **moyens non destructeurs** (gestion de vannes, passes rustiques, rivières de contournement). Les écosystèmes anthropiques associés aux moulins, étangs et lacs doivent être préservés et gérés de manière adaptative pour accompagner la transition écologique.



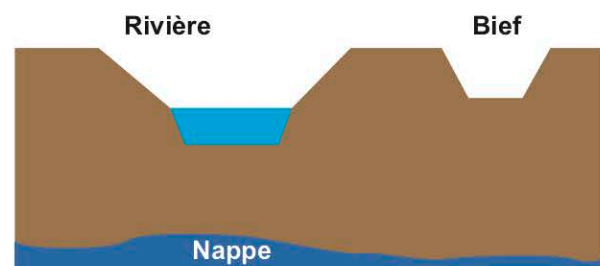
Effet d'une retenue de moulin (à gauche du pointillé jaune) : à gauche, pré sec au premier plan, encore vert derrière ; à droite, pré très vert au long du bief.

Des mares, étangs, retenues et biefs ont souvent pris la place des anciennes zones humides (marécages, marais) depuis un millénaire. Ils ont un rôle bénéfique pour la ressource en eau, ils créent des milieux.

Écoulements en place



Après destruction d'ouvrage

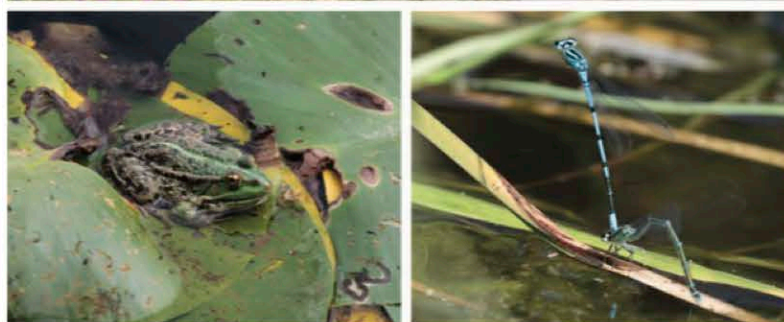


La destruction des ouvrages réduit la lame d'eau du lit mineur, incise le lit, abaisse la nappe, fait disparaître l'écoulement secondaire du bief. Les milieux aquatiques et humides comme le stockage de l'eau sont globalement perdants. Ces points ne sont jamais étudiés dans les travaux. Des milliers de sites d'intérêt sont menacés.

La valeur écologique des écosystèmes d'origine humaine est largement reconnue par la recherche

Quelques exemples récents

- > les barrages sont à conserver et gérer pour le vivant et le débit en adaptation au changement climatique (Beatty et al 2017)
- > l'indifférence et l'ignorance sur les écosystèmes aquatiques artificiels conduit à des mauvais choix de conservation biologique (Clifford et Hefferman 2018)
- > les masses d'eau d'origine anthropique servent aussi de refuges à la biodiversité (Chester et Robson 2013)
- > un étang augmente la densité de certains invertébrés et la disponibilité d'eau pour le vivant (Four et al 2019)
- > plans d'eau et canaux contribuent fortement à la biodiversité végétale (Bubíková et Hrivnák 2018)
- > mares, étangs et plans d'eau doivent être intégrés dans la gestion européenne des bassins en raison de leurs peuplements faune-flore (Hill et al 2018)
- > un effet positif des barrages est observé sur l'abondance et la diversité des poissons depuis 1980 (Kuczynski et al 2018)
- > la biodiversité des étangs piscicoles est d'intérêt en écologie de la conservation (Wezel et al 2014)
- > les canaux servent de corridors biologiques pour la biodiversité (Guivier et al 2019)
- > les petits ouvrages ont des effets comparables aux barrages de castor (Ecke et al 2017)
- > la morphologie des rivières françaises est modifiée depuis déjà 3000 ans et nos choix de gestion l'ignorent (Lepsez et al 2017)
- > les effacements d'ouvrages avantagent certaines espèces mais en pénalisent d'autres et le bilan n'est pas correctement évalué (Dufour et al 2017)
- > les chantiers de restauration de rivières françaises souffrent d'une faiblesse scientifique, d'une dimension subjective et de résultats incertains (Morandi et al 2014)
- > les seuils dénitrifient les rivières en zone agricole (Cisowska et Hutchins 2016)
- > les barrages stockent les excès de phosphore (Maavara et al 2016)
- > des retenues d'étangs piscicoles éliminent les pesticides (Gaillard et al 2016)
- > l'écrevisse à pattes blanches bénéficie de la fragmentation des cours d'eau par les chutes naturelles et artificielles (Manenti et al 2018)
- > des truites vivent depuis 200 générations dans un cours d'eau fragmenté (Hansen et al 2014)
- > des moules perlières trouvent refuge en été dans les biefs de moulin (Sousa et al 2019a) et des canaux d'irrigation (Sousa et al 2019b)



Des dizaines de travaux scientifiques récents montrent que **les petits ouvrages des bassins versants ont de multiples intérêts** : diversité bêta et gamma de la faune et de la flore, refuge de certaines espèces menacées, meilleure gestion carbone, azote et phosphore, production de nouveaux habitats, aide à l'adaptation au changement climatique...

